

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

à fournir obligatoirement pour l'instruction de la demande de logement locatif social. (Article R.441-2-4 du code de la construction et de l'habitation)





SITUATION POFESSIONNELLE - RESSOURCES MENSUELLES

	CDI (ou fonctionnaire), CDD, stage, interim ou apprenti Contrat de travail et bulletin de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur.
	Artisan, commerçant ou profession libérale Dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration. S'il est disponible, dernier avis d'imposition reçu pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement.
	Retraite Notification de pension des caisses de retraite.
	Demandeur d'emploi Avis de paiement de l'indemnité.
	Étudiant et/ou étudiant boursier Carte d'étudiant et avis d'attribution de bourse.
•	Autres situations : Pension d'invalidité : notification de pension.
	Indemnités journalièrs : bulletin de la sécurité sociale.
	Autres ressources : Pensions alimentaires reçues ou versées : extrait de jugement.
	Prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF) : notification CAF ou MSA.
y S	
	SITUATION DE LOGEMENT ACTUEL
	Locataire Bail et dernière quittance de loyer, ou, à défaut de quittance de loyer, une attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges
	Hébergé, en structure d'hébergement, logement-foyer : Attestation de la personne qui héberge.
	Attestation de la structure d'hébergement
	Propriétaire Acte de propriété, plan de financement.
6	Camping, hôtel, sans-αbri Attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation.